

N° 16

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,  
*Rapporteur général.*

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 39

**ARMÉES**

**Service des Poudres.**

*Rapporteur spécial : M. André COLIN*

---

(1) *Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Marcel Fortier, André Fosset, Henri Henneguelle, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, François Schleiter, Charles Suran, Louis Talamoni, Ludovic Tron, N...*

**Voir les numéros :**

**Assemblée Nationale (3<sup>e</sup> législ.) : 426 et annexes, 455 (tomes I à III et annexe 38), 470 et in-8° 65.**

**Sénat : 15 (1967-1968).**

---

**Lois de finances. — Armées - Poudres et poudreries.**

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget annexe du Service des Poudres pour l'année 1968 traduit une légère augmentation de l'activité du Service par rapport à 1967.

Le tableau suivant donne, en effet, les grandes lignes des diverses recettes du Service prévues durant la prochaine gestion (en millions de francs) :

	1966	1967	1968	DIFFERENCE entre 1967 et 1968.
<b>PREMIÈRE SECTION :</b>				
Exploitation .....	282,1	288,4	316,7	+ 28,3
<b>DEUXIÈME SECTION :</b>				
Etudes et recherches.....	27,3	56	55	— 1
<b>TROISIÈME SECTION :</b>				
Dépenses de premier établisse- ment .....	86,7	72,5	55	— 17,5
<b>Totaux .....</b>	<b>396,1</b>	<b>416,9</b>	<b>426,7</b>	<b>+ 9,8</b>

La progression des recettes, qui a été de 20 millions de francs de 1966 à 1967, ne doit atteindre que 9,8 millions de francs de 1967 à 1968.

En réalité, la progression des recettes est assez forte en ce qui concerne l'exploitation même du Service ; elle fait place à une réduction très nette pour les opérations de premier établissement.

La gestion de l'exercice 1966 s'est traduite par un excédent de recettes de 4,3 millions de francs, chiffre sensiblement inférieur à l'excédent constaté l'année dernière et qui était de 6,3 millions de francs.

Pour 1967, on peut admettre, d'après les comptes du premier semestre, que les excédents de recettes seront légèrement supérieurs.

L'activité des cinq premiers mois de 1967 a été plus importante que celle de 1966 ; les commandes restant à satisfaire au 1<sup>er</sup> juin dernier représentaient en réalité neuf mois de travail.

Cette légère réserve d'activité, sensiblement supérieure à celle enregistrée les années précédentes, indique que l'exploitation du Service présente, en définitive, une certaine stabilité qui n'exclut cependant pas une vigilance constante.

Sauf peut-être à Angoulême, le plein emploi des poudreries est assuré en 1968, avec toutefois un sensible excédent d'équipements par rapport aux besoins.

Sur les 13 établissements du Service, les poudreries qui accusent les plus forts chiffres d'affaires concernent celles de Saint-Médard, Bergerac, Sorgues, Vonges, Angoulême, Sevrans-Livry et Pont-de-Buis.

L'activité de la poudrerie de Sevrans-Livry reste élevée bien que cet Etablissement, d'ici trois ou quatre ans, doit arrêter ses fabrications pour se consacrer uniquement aux études.

Il est, de même, envisagé de transférer les activités de l'atelier de chargement de Pont-de-Claix sur d'autres établissements.

Enfin, il y a lieu d'indiquer que l'activité « armes chimiques » est en cours de transfert de la Direction des Poudres à la Direction technique des Armements terrestres.

Pendant la période 1<sup>er</sup> juillet 1966-1<sup>er</sup> juillet 1967, le Service des Poudres n'a pas eu à déplorer d'accident de gravité exceptionnelle.

Toutefois, l'évolution des fabrications vers les propergols ou des explosifs plus énergétiques requiert toujours une attention accrue sur le plan de la sécurité industrielle et la formation des personnels chargés de cette tâche.

### **Examen des recettes et dépenses d'exploitation (section I).**

Le budget d'exploitation du budget annexe du Service des Poudres est alimenté par les ventes et cessions de poudres et explosifs à usage militaire, de poudres et explosifs à usage civil, de produits chimiques et nitrocelluloses à usage industriel et de divers produits accessoires.

**A. — RECETTES D'EXPLOITATION PAR ACTIVITÉ DU SERVICE**

Les modifications suivantes sont prévues dans la répartition des recettes et des activités du Service en 1968 (en millions de francs) :

	1967 (prévisions).	1968 (prévisions).	DIFFERENCES
Fabrications .....	231,40	254,70	+ 23,30
Transferts de la section Etudes et recherches (remboursement des frais de personnel et de frais généraux).....	40	37	- 3
Recettes diverses .....	16	25	+ 9
Prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir un déficit éventuel.....	1	0,05	- 0,95
<b>Totaux.....</b>	<b>288,40</b>	<b>316,75</b>	<b>+ 28,35</b>

Les diverses fabrications qui accusent une sensible majoration, de l'ordre de 10 % par rapport à 1967, doivent se répartir ainsi entre les diverses branches d'activité (en millions de francs) :

	PREVISIONS 1967	PREVISIONS 1968
<b>Poudres et explosifs à usage militaire :</b>		
Poudres pour autopropulsion.....	91,1	92,6
Autres poudres et explosifs.....	35,4	52,4
	} 126,5	} 145
<b>Poudres et explosifs à usage civil :</b>		
Poudres de chasse.....	13,2	14,3
Explosifs .....	29,7	29,8
Autres poudres .....	1,6	1,1
	} 44,5	} 45,2
Produits chimiques et nitrocelluloses indus- trielles .....	50,2	47,4
Divers et emballages.....	10,2	17,1
<b>Total.....</b>	<b>231,4</b>	<b>254,7</b>

Les fabrications à usage militaire doivent atteindre, en 1968, 56,9 % du chiffre d'affaires contre 54,6 % en 1967.

Il est, en effet, prévu en 1968 un accroissement du volume des explosifs destinés au C. E. A., le développement des cessions de poudre à canon et surtout l'augmentation des livraisons de poudres pour autopropulsion à la S. E. R. E. B.

L'importance du rôle du Service des Poudres dans la mise en œuvre des poudres à autopropulsion pour la réalisation des programmes des moteurs de fusées, à base de propergols solides, reste essentielle et va croissant, cette fabrication passant de 31,5 % du chiffre d'affaires en 1965 à 36,3 % en 1968.

Les réalisations techniques du Service des Poudres ont permis la réussite des divers tirs « Diamant » et des étages des engins S. S. B. S. et M. S. B. S.

Les cessions prévues pour le secteur privé doivent s'élever, en y comprenant les produits chimiques et les nitro-celluloses industrielles, à 36,3 % du chiffre d'affaires contre 40,9 % en 1967.

Alors qu'en 1955, le marché des explosifs industriels avait été réparti à raison de 50 % entre la Direction des Poudres et l'industrie privée, le pourcentage réellement pratiqué actuellement est de 62 % en faveur de l'industrie privée.

Mais le fait le plus marquant est la part réduite que représente, dans le cadre de l'activité totale du Service des Poudres, la fabrication des produits de monopole.

## B. — DÉPENSES D'EXPLOITATION

L'évolution des dépenses d'exploitation au cours des trois dernières années est donnée par le tableau suivant (en millions de francs) :

	1966	1967	1968 (prévisions).	DIFFERENCE de 1967 à 1968.
Dépenses de personnel.....	91	95,9	105,1	+ 9,2
Dépenses de matériel et de fonctionnement des services.....	159,9	161,4	178,9	+ 17,5
Charges sociales .....	19,1	19,1	20,7	+ 1,6
Dépenses diverses .....	12	12	12	»
<b>Total.....</b>	<b>282</b>	<b>288,4</b>	<b>316,7</b>	<b>+ 28,3</b>

L'accroissement léger des dépenses prévues a pour origine diverses mesures, soit (en millions de francs) :

— Mesures statutaires et indemnitaires .....	+ 9,8
— Provision pour l'application de la réforme des corps d'ingénieurs de l'Armement .....	+ 2
— Augmentation des crédits afférents aux frais d'exploitation et de fonctionnement du fait du développement des programmes d'études et de fabrications.....	+ 18,3
— Réduction de la contribution du Service des Poudres au déficit du fonds spécial de retraites des ouvriers, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette contribution, portée à 23,3 millions de francs, représente 39,1 % de la masse salariale.....	— 0,8
— Transferts divers à la Section commune du budget des Armées .....	— 1
<b>Total .....</b>	<b>+ 28,3</b>

Les effectifs militaires et civils, qui s'élèveront à 6.751 personnes au 31 décembre 1967, subiront les seules variations suivantes au cours de 1968, soit :

	31 DECEMBRE 1967	VARIATIONS prévues en 1968.
<i>Personnels militaires.</i>		
Ingénieurs militaires des poudres.....	111	Néant.
Ingénieurs chimistes .....	17	
Ingénieurs de travaux.....	78	
Officiers d'administration .....	43	
Agents techniques .....	327	
<b>Total .....</b>	<b>576</b>	
<i>Personnels civils.</i>		
Ingénieurs sous contrat .....	170	— 2
Techniciens (titulaires et contractuels).....	280	
Personnels administratifs .....	712	— 4
Assistantes sociales .....	13	
Ouvriers .....	5.000	
<b>Total .....</b>	<b>6.175</b>	<b>— 6</b>

La Direction des Poudres éprouve des difficultés de recrutement pour ses ingénieurs militaires et les ingénieurs de travaux ; il y a lieu d'espérer que la réforme en cours des corps d'ingénieurs de l'Armement, grâce aux rémunérations plus élevées qui seront offertes, permettra de susciter un plus grand nombre de candidatures.

\*  
\* \*

### Examen des recettes et des dépenses de la section II « Etudes et Recherches »

Les recettes de cette section proviennent de la subvention d'égal montant versée par le budget général (chapitre 51-81 de la Section commune du budget des Armées).

Les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés pour les études et recherches, en 1968, subissent les variations suivantes par rapport à 1967, compte tenu des virements effectués à la première section « Exploitation » au titre des frais de gestion, soit en millions de francs :

	1967	1968	DIFFERENCE
Autorisations de programme.....	113	108	— 5
A déduire : virement à la 1 <sup>re</sup> section.....	— 40	— 36	+ 4
Montant net .....	73	72	— 1
Crédits de paiement.....	96	91	— 5
A déduire : virement à la 1 <sup>re</sup> section.....	— 40	— 36	+ 4
Montant net .....	56	55	— 1

Les autorisations de programme nouvelles sont destinées, à concurrence de 82 millions, à financer, dans le cadre de la loi-programme, les études et recherches concernant les propulseurs des engins S. S. B. S., M. S. B. S. et Pluton, ainsi que l'évolution des formules de poudres, le reliquat étant utilisé pour les recherches sur les explosifs et les poudres conventionnelles.

La légère réduction des dépenses prévues en 1968 par rapport à celles de 1967 résulte du fait que les crédits d'études concernant la « guerre chimique » sont dorénavant pris en compte à la Section commune du budget des Armées.

Le virement effectué à la première section (dépenses d'exploitation) est opéré au titre du remboursement à cette section des charges de main-d'œuvre et de frais généraux supportées pour les études.

\*  
\* \*

### Examen des recettes et des dépenses de la section III « Dépenses de premier établissement ».

Les dépenses prévues en 1968 accusent, par rapport à celles de 1967 :

- le maintien du même niveau d'autorisations de programme nouvelles (71 millions de francs) ;
- une réduction de crédits de paiement (55 millions de francs, au lieu de 72,5 millions de francs en 1967).

Ces dépenses concernent :

- soit des travaux d'équipement intéressant la Défense nationale et qui font l'objet d'une subvention d'égal montant de la Section commune du budget des Armées (chapitre 52-81 de la Section commune) ;
- soit des travaux afférents à l'exploitation purement industrielle et qui sont dotés par un prélèvement sur le fonds d'amortissement du Service pour couvrir les opérations de renouvellement des équipements anciens, et sur le fonds de réserve pour couvrir les charges d'équipements nouveaux.

#### 1° Travaux d'équipement intéressant la Défense nationale.

Soit les variations suivantes des autorisations de programme et des crédits de paiement de 1967 à 1968 (en millions de francs) :

	1967	1968	DIFFERENCE
Autorisations de programme.....	46	46	»
Crédits de paiement.....	50	40	— 10

Les investissements prévus se rapportant aux autorisations de programme nouvelles se répartissent ainsi (en millions de francs) :

Autopropulsion (poudrerie de Saint-Médard).....	27,5
Fabrications d'explosifs à grande puissance (poudreries de Sorgues, Vonges et Saint-Chamas).....	14,5
Sécurité des poudreries.....	2
Projets divers.....	2
<b>Total .....</b>	<b>46</b>

L'effort porte donc surtout sur les investissements concernant l'autopropulsion (10,5 millions de francs de plus qu'en 1967).

Les crédits de paiement doivent servir surtout à payer des équipements acquis sur les autorisations anciennes.

L'effort financier fait sur les équipements concernant la sécurité reste au même niveau qu'en 1967.

*2° Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle.*

Soit les variations suivantes de 1967 à 1968 (en millions de francs) :

	1967	1968	DIFFERENCE
Autorisations de programme.....	25	25	»
Crédits de paiement.....	22,5	15	— 7,5

Les autorisations de programme nouvelles concernent, pour leur plus grande part, le renouvellement des équipements utilisés pour les fabrications (20 millions de francs).

Les acquisitions de nouveaux équipements portent sur un montant de 5 millions de francs, égal à celui de 1967.

La remise en état et la modernisation des locaux permettent également d'améliorer la sécurité des établissements.

### Conclusion.

L'activité du Service des Poudres doit connaître, en 1968, un sensible accroissement sur le plan des fabrications, au profit surtout du développement de la production des poudres pour autopropulseurs, pour lesquelles les subventions d'études, de recherches et d'équipement versées par le budget des Armées restent sensiblement au même niveau.

La gestion financière du Service est certainement alourdie par la contribution qui lui est imposée en vue de réduire le déficit du Fonds spécial de retraites des ouvriers des Etablissements industriels de l'Etat.

C'est là une charge extra-industrielle qui vient peser anormalement sur les prix de revient des fabrications.

D'autre part, le potentiel de fabrication dont dispose le Service apparaît sensiblement excédentaire par rapport aux besoins ; un effort d'élimination d'installations inactives et de réduction des frais correspondants serait d'ailleurs actuellement poursuivi dans ce sens.

En réalité, le problème essentiel qui se pose pour le Service des Poudres est celui même de sa structure.

Comme je le signalai l'année dernière, le monopole d'Etat, dont jouit traditionnellement le Service pour la fabrication et la vente des poudres à usage civil, se trouve en contradiction avec les principes posés par le traité de Rome sur la Communauté européenne et risque de disparaître à brève échéance.

Il sera donc peut-être nécessaire de dissocier, dans un avenir proche, les fabrications à usage commercial ou industriel de celles destinées aux besoins des armements modernes et de l'autopropulsion des engins.

\*

\* \*

Votre Commission n'a apporté aucune modification aux dispositions gouvernementales qu'elle m'a chargé de vous rapporter.